

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET, tenue lundi, le 21 décembre 2009 à 20 heures à la salle de l'Âge d'Or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence de Monsieur Bertrand Bouchard et à laquelle il y avait quorum.

Présence : Lise Savard
Ruth Tremblay
Guy Tremblay
Régis Pilote
Lyne Girard
Diane Tremblay

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. DÉPÔT DU BUDGET 2010
3. ADOPTION RÈGLEMENT NO. 98-10 « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX (AQUEDUC, ÉGOUT ET ASSAINISSEMENT DES EAUX, GESTION DES DÉCHETS) »
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

219-12-09 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour.

220-12-09 Adoption du budget 2010

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité des Éboulements a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le budget 2010 soit adopté tel que présenté ci-après.

BUDGET 2010 - REVENUS

1 – Taxes

Sur la valeur foncière :

Taxes foncière générales 1 092 848\$

Sur une autre base :

Taxes de secteur - service de la dette 18 500\$

Eau 174 371\$

Égout 124 944\$

Gestion des déchets 165 616\$

1 576 279\$

2 - Paiement tenant lieu de taxes :

Gouvernement du Québec	2 800\$
Gouvernement du Canada	3 400\$
École primaire	<u>9 000\$</u>
	15 200\$

3 - Autres recettes :

Autres services rendus	15 618\$
Licence et permis	13 000\$
Mutations immobilières	30 000\$
Droits – gravières et sablières	75 000\$
Amendes et pénalités	2 000\$
Intérêts - arrérages de taxes	11 000\$
Autres recettes diverses	<u>30 000\$</u>
	176 618\$

4 - Transfert (subventions) :

Compensation provenant de la TVQ	20 900\$
Réseau routier	165 679\$
Hygiène du milieu	<u>56 076\$</u>
	242 655\$

TOTAL DES RECETTES 2 010 752\$

BUDGET 2010 - DÉPENSES ET AFFECTATIONS

1 - Administration générale :

Conseil municipal	34 627\$
Gestion financière et administration	184 130\$
Évaluation	37 776\$
Autres	<u>149 596\$</u>
	406 129\$

2 - Sécurité publique :

Police - Sûreté du Québec	167 330\$
Sécurité incendie	75 065\$
Autres	<u>4 000\$</u>
	246 395\$

3 - Transport :

Voirie municipale	166 221\$
Enlèvement de la neige	149 957\$
Éclairage de rue	24 900\$
Circulation	5 000\$
Transport adapté et collectif	<u>2 657\$</u>
	348 735\$

4 - Hygiène du milieu :

Approvisionnement et traitement de l'eau	29 931\$
Réseau de distribution de l'eau	26 253\$
Traitement des eaux usées	46 920\$
Réseau d'égout	5 730\$
Gestion des déchets	<u>165 678\$</u>
	274 512\$

5 - Aménagement, urbanisme et développement :

Aménagement, urbanisme et zonage	40 612\$
Promotion et développement économique	<u>16 967\$</u>
	57 579\$

6 - Loisirs et culture :

Patinoire extérieure - loisirs	30 706\$
Bibliothèque	<u>10 801\$</u>
	41 507\$

7 - Frais de financement :

Intérêts sur emprunts	201 902\$
Autres frais	<u>5 000\$</u>
	206 902\$

8 -Autres activités financières et affectations :

Remboursement - dette à long terme	203 743\$
------------------------------------	------------------

9 – Affectation aux activités d'investissements :

Hôtel de ville	33 000\$
Équipement incendie	36 000\$
Équipement de voirie	46 150\$
Piste cyclable	60 000\$
Infrastructures de route	83 500\$
Infrastructures d'aqueduc	10 000\$
Garage municipal	<u>1 600\$</u>
	270 250\$

10 – Fonds voirie locale

Transfert au fonds de voirie local	75 000\$
Affectation au fonds de voirie local	<u>(30 000\$)</u>
	45 000\$

11 - Financement à long terme :

Camion pompier	(22 000\$)
Camion voirie	(45 000\$)
Fournaise	(23 000\$)
	(90 000\$)

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS

2 010 752\$

221-12-09 Adoption du règlement no. 98-10

Règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux (aqueduc, égout et assainissement des eaux, gestion des déchets)

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité des Éboulements a adopté son budget;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le règlement numéro 98-10 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement abroge tous les règlements antérieurs au regard des taxes et des tarifs de compensation et que le préambule du présent règlement fait partie intégrante comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

Le taux de la taxe et des tarifs énumérés ci-après s'applique pour l'année fiscale 2010.

ARTICLE 3

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,90\$/100\$ d'évaluation.

ARTICLE 4

DÉVELOPPEMENT LA SEIGNEURIE

Qu'un tarif unitaire (tel que prévu aux règlements no 80-08 et 91-09 de :

370,00\$ Pavage – Développement La Seigneurie

soit exigé et prélevé pour l'année 2010 de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé de part et d'autre des rues où ont été effectués les travaux décrétés par les règlements numéros 80-08 et 91-09. Le tarif pour le pavage doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

Qu'un tarif unitaire (tel que prévu aux règlements no 80-08 de :

170,00\$ Aqueduc – Développement La Seigneurie

soit exigé et prélevé pour l'année 2010 de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc situé de part et d'autre des rues où ont été effectués les travaux décrétés par le règlements numéro 80-08 ou qui bénéficient du service d'aqueduc. Le tarif pour le service d'aqueduc doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 5

SERVICE D'AQUEDUC

Qu'un tarif unitaire (tel que prévu aux règlements no 215, 227 et 75-00) de :

170,00\$	immobilisation - Les Éboulements
93,00\$	opération - Les Éboulements
247,00\$	immobilisation - Saint-Joseph-de-la-Rive
99,00\$	opération - Saint-Joseph-de-la-Rive
4,50\$/m ³	immeubles dotés d'un compteur d'eau

soit exigé et prélevé pour l'année 2010 de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc situé de part et d'autre des rues où ont été effectués les travaux décrétés par les règlements numéros 215, 227 et 75-00 ou qui bénéficient du service d'aqueduc. Le tarif pour le service d'aqueduc doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 6

TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET ASSAINISSEMENT DES EAUX

Qu'un tarif unitaire (tel que prévu aux règlements no 215 et 75-00) de :

166,00\$	immobilisation - Les Éboulements (égout et assainissement des eaux)
164,00\$	opération - Les Éboulements
299,00\$	immobilisation - Saint-Joseph-de-la-Rive (égout et assainissement des eaux)
150,00\$	opération - Saint-Joseph-de-la-Rive

soit exigé et prélevé pour l'année 2010 de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout situé de part et d'autre des rues où ont été effectués les travaux décrétés par les règlements numéros 215 et 75-00 ou qui bénéficient du service d'égout. Le tarif pour le service d'égout doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 7

SERVICE DE LA GESTION DES DÉCHETS

Qu'un tarif annuel de :

172,00\$	logement
344,00\$	commerciale et auberge de moins de 10 chambres
516,00\$	auberge de 10 chambres et plus

soit exigé et prélevé pour l'année 2010 de tous les usagers du service de cueillette sélective.

Les tarifs pour ce service doivent, dans tous les cas, être payés par le propriétaire.

Qu'un tarif annuel de 19,00\$ soit exigé et prélevé pour l'année 2010 à tous les usagers du service d'enlèvement et de destruction des ordures ménagères du secteur formé du territoire de l'ancien Village de Saint-Joseph-de-la-Rive.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

222-12-09 Levée de la réunion

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h25, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière